

j'ai déjà mentionné. Je crois que le système adopté pour aider nos entreprises de chemins de fer n'a pas réussi, et qu'un autre mode pourrait être suivi avec plus d'avantage pour le développement de notre réseau de voies ferrées ; il faudrait aussi pratiquer une plus grande économie dans les frais de construction de ces chemins, afin de nous donner des taux moins élevés. La moitié des terres de cette région de l'ouest est mise de côté pour être donnée gratuitement sous forme de lots de famille pour les colons. Sur paiement d'un honoraire de \$10, n'importe qui peut venir dans ce pays et prendre un lot de terre de 160 acres, s'y établir en observant certaines conditions imposées par le gouvernement. L'autre moitié a été mise de côté pour aider à la construction des voies ferrées ; cette autre moitié est considérée comme un actif devant être utilisé dans le but de développer cette région. Comme je l'ai déjà dit, cet actif a été utilisé dans une large mesure, et l'on a donné la quantité d'acres de terre que j'ai mentionnée à des compagnies de chemins de fer sans leur imposer de restriction quant à l'usage qu'elles devaient faire de ces subventions.

A ce propos je désire faire remarquer que la population du Nord-Ouest et de la province du Manitoba se trouve placée dans une position désavantageuse, comparée à celle de la population des autres provinces du Canada, parce que nous n'avons pas d'actif qui nous appartienne en propre. Ontario, Québec et les autres provinces possèdent des terres couvertes de bois de charpente, et ont la propriété des gisements miniers. Une de ces provinces a un actif considérable sous forme de droits régalien prélevés sur le produit des mines, une autre perçoit des droits sur le bois coupé sur ses terres publiques, à part de tous les autres bénéfices que ces terres peuvent lui rapporter. La province d'Ontario a refusé d'accorder un seul acre de terre sous forme d'aide à la construction du chemin de fer Canadien du Pacifique. La province de la Colombie-Britannique donna un octroi en terre pour la partie montagneuse que traverse ce chemin de fer, mais elle eut soin de se réserver les droits régalien sur les minéraux. Nous n'avons pas un tel actif sur lequel nous pouvons compter ; nous n'avons absolument que ce que nous recevons du gouvernement canadien sous forme de subside annuel. A part ce subside, nous n'avons pour toute ressource que la taxe directe. Notre population et nos responsabi-

lités augmenteront à l'avenir, aussi j'aimerais à voir un changement dans l'administration de nos terres publiques de l'ouest ; j'aimerais à les voir soumises à une administration économe et prudente, et non pas les voir aliénées sans profit comme cela s'est pratiqué jusqu'à présent, en donnant ces terres aux chemins de fer sous prétexte de les subventionner. J'évalue à cinq piastres de l'acre la valeur intrinsèque des terres du Nord-Ouest situées à une distance raisonnable des communications par voie ferrée. C'est là le prix fixé pour nos terres affectées au maintien des écoles et pour celles appartenant à la Compagnie de la Baie-d'Hudson. La Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique vend ses terres en moyenne quatre piastres l'acre. C'est là le prix des terres maintenant que le pays s'est développé, et le colon qui vient s'établir chez nous, est dans une position aussi enviable sinon plus enviable, en payant cinq piastres de l'acre pour le lopin de terre sur lequel il désire s'établir, que le colon qui prend un lot de famille et doit faire face aux difficultés que rencontre le pionnier, et développer le pays jusqu'à ce qu'il puisse être doté des avantages dont j'ai déjà parlé. Je sais très bien que si le gouvernement canadien exigeait cinq piastres de l'acre pour ses terres, les colons ne les achèteraient pas, et qu'elles resteraient incultes pendant un grand nombre d'années, parce que ceux qui viennent ici avec l'intention de s'y établir, arrivent avec l'idée qu'il ne leur est pas nécessaire d'avoir des capitaux pour commencer leurs opérations, qu'on y donne pour rien les terres sur lesquelles ils veulent s'établir. Les terres cédées gratuitement, ou les sections à nombres pairs, situées à une distance raisonnable des communications par chemin de fer, sont graduellement établies. Il y a une grande étendue de terre qui n'est pas encore colonisée ; ces terres sont éloignées des communications par voie ferrée. Je me permettrai maintenant de suggérer au gouvernement, qu'au lieu de donner un octroi en terre pour aider la construction des chemins de fer absolument nécessaires pour le développement des richesses de ce pays, il utilise cet octroi d'une autre manière. Nous prendrons comme un exemple frappant le cas du chemin de fer Manitoba et Nord-Ouest. Ce chemin de fer a eu un octroi en terre de 6,400 acres par mille, pour environ 230 milles qu'il y a pour atteindre son présent terminus. Il a aussi reçu un octroi en terre pour le chemin pro-